



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 SEPTEMBRE 2014 A 20H30**

L'an deux mil quatorze, le douze septembre, à vingt heures trente le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAECK Guy, Maire. Etaient présents : MM. TAECK Guy, DELETOILLE Didier, LASALLE Jean Pierre, BETHOUART Yann, PERISSET Gael, BINARD LAURENT Loic, GARBE Laurent, Mmes FACQUEZ Candie, RICHARD Isabelle, BOUTARD Nicole

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BOUTARD Nicole a été élue secrétaire de séance.

De quoi nous avons rédigé le présent procès verbal.

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la dernière réunion
 - 1- Délibération : Changement de statut : SIEPA
 - 2- Délibération : indemnités du percepteur
 - 3- Délibération : Cotisations SIAHM
 - 4- Délibération : Motion de l'AMF
 - 5- Délibération : Déclassement partiel terrain communal
 - 6- Informations compte budgétaire
 - 7- Informations sur réalisations et projets

Informations diverses

Lecture du Procès-verbal de la dernière réunion du 03 juin 2014

Une erreur de nom est signalée page 5 du procès-verbal du 03 juin. Celle-ci sera corrigée sur le registre.

Certains membres du Conseil Municipal demandent que le rapport de la réunion soit un compte rendu plutôt qu'un procès-verbal. Après discussion, le Conseil municipal décide que le rapport des réunions soit un compte-rendu avec 8 voix pour et 2 voix contre.

- 1- Changement de statut : SIEPA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification de « l'article 4 : représentation » des statuts du SIEPA.

Modification : Le Comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée au sein du syndicat par deux délégués titulaires et un suppléant. Les délégués pourront être remplacés suivant les règles en vigueur pour les syndicats des communs. Les délégués sont élus pour une durée égale à celle de l'assemblée qui les a délégués et sont rééligibles. Pour la Commune de Favières, il n'y a pas de changement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide d'approuver la modification des statuts du SIEPA.

○ 2- Indemnités du percepteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu' il y a lieu de prendre une nouvelle délibération pour demander le concours du Receveur pour assurer les prestations du conseil, de lui accorder une indemnité de conseil ainsi qu'une indemnité de confection des documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité, Décide

- de demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur LEGAY Frédéric
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

3- Cotisations SIAHM

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il faut reprendre une délibération concernant la participation communale au SIAHM.

La délibération prise par le SIAHM le 11 mars 2014 montrait une incohérence avec le budget voté ; ils ont donc effectué une modification le 09 juillet 2014.

Le montant de la participation communale s'élève à 24 890.05 € (au lieu de 24 808.55€)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Décide de modifier la délibération prise le 18 avril 2014 en changeant le montant de la participation (24 890.05 €) et de garder le mode de règlement choisi c'est-à-dire règlement par le moyen des recettes fiscales.

4- Délibération : Motion de l'AMF

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massives des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de soutenir l'action de l'AMF et autorise Monsieur le Maire à envoyer la motion à l'AMF.

5- Déclassement partiel terrain communal

Vu les délibérations du conseil municipal prises le 05 juillet 2013 et le 20 septembre 2013 décidant la cession d'une partie du terrain sis à Favières au lieu dit marais communal et acceptant le plan de division réalisé par le géomètre et fixant le prix du mètre carré à 0.80 cts.

Vu l'avis pris auprès de Monsieur le Sous Préfet. Considérant qu'il y a lieu de régulariser la situation par la cession au profit de Monsieur Dérosière.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide après vote à bulletin secret

Pour : 7 voix

Abstention : 3 voix

Contre : 0 voix

- d'abroger les délibérations du conseil municipal en date du 05 juillet et 20 septembre 2013
- décide du déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section B 222 pour 14 a 39 ca et la section B 202 pour 1 a 26 ca.
- Décide de la vente à Monsieur Dérosière des parcelles cadastrées pour les parcelles citées ci-dessus moyennant le prix de 0.80 centimes d'euros le mètre carré, les frais de géomètre, de notaire, d'installation d'une clôture et d'une haie conforme au plan local d'urbanisme restant à la charge de l'acquéreur.
- Monsieur Dérosière devra créer un fossé le long de la nouvelle clôture (côté propriété) pour rejoindre le fossé principal situé Impasse du Marais afin de ne pas interrompre l'écoulement des eaux.

Le montant de la recette sera inscrit au budget de l'année en cours.

6- Informations comptes budgétaires

Au 31 août :	prévu	Réalisé
Achats et variation de stocks :	67558.00	27858.00
Services extérieurs :	121217.00	33070.00
Autres services extérieurs :	18500.00	4784.00
Impôts et taxes :	6500.00	700.00
Autres services extérieurs :	12000.00	4030.00
Impôts et taxes :	1800.00	399.00
Charges de personnel :	101000.00	48007.00
Autres charges de gestion courante :	56750.00	33698.00

Il était prévu une somme de 10 000 € en dépenses d'investissement pour du mobilier urbain. Cette somme n'ayant pas été dépensée actuellement, elle sera prise pour l'achat de panneaux de signalisation et de matériaux pour la sécurité routière.

7- Informations sur réalisations et projets

Les réalisations effectuées depuis le début du mandat sont citées. Monsieur le Maire a mis « l'accent » sur les problèmes d'écoulement des eaux.

REALISATIONS

- **Abris Bus** : les abris bus ont été nettoyés et une « chape » en ciment a été réalisée. Des rosiers ont été plantés
- **Fleurissement** : Impasse des Avocettes : des parterres de fleurs ont été créés
Le nettoyage des poteaux EDF a été commencé.
Fauchage de la commune
- **Aménagement de terrain** :
Rue du Calvaire : l'espace a été nettoyé. Des arbustes ont été plantés. Une table de pique-nique a été installée
Chapelle du Hamelet : l'espace communal a été nettoyé, des arbustes ont été plantés. Pelouse semée
- Pose d'une **grille** à la Chapelle du Hamelet
- Installation d'une **citerne** au cimetière de Favières et au cimetière du Hamelet
- Mise en place de graviers dans les chemins de terre
- **Rue de l'Eglise** : « trou » sur le pont rebouché et berge refaite
- **Écoulement des eaux** :

Les nocages sont passés et ont curé la rivière jusqu'au pont du berger

Les cantonniers ont effectué des saignées sur les bas cotés dans le village

Les fossés ont été refaits Rue Mondaine

Un regard avec grille a été installé Rue de Romaine

Impasse du Marais : fossés entretenus

- **Salle polyvalente** : Commission de sécurité s'est réunie. Des petits travaux pour mise aux normes ont été réalisés (Temp'Elec)

Un ampérage plus important a été installé par ERDF (pour éviter l'hiver les coupures)

- **Fête du 13 et 14 juillet** : organisation et planification

- **Brocante**

PROJETS

Ecoulement des eaux :

- Fossé Rue de Mazurette (Face Berzin) : DICT en cours
 - Ecoulement devant la maison bleue Rue de l'Eglise : DICT en cours. Travaux débutent le lundi 15/09
 - Caniveau rue de la fontaine
 - Caniveau devant « la vieille forge »
 - Fossé + buse devant la maison Abraham
 - Angle Rue d'Abricourt / Rue du Hamelet
 - Angle Rue de Mazurette / Ruelle de la Pépinière
 - Angle Impasse des Avocettes / Rue de Mazurette
 - Fossé Impasse du Marais : DICT en cours
 - Tables Chapelle du Hamelet
 - Table face à la ferme Ridoux
 - Sortie Favières Romaine
-
- Pose d'enrobés dans les différents « trous » sur la voirie communale

PROJETS MOYEN TERME

- Voirie : Rue de la Chapelle : faire une MAPA
- Agrandissement du cimetière (le propriétaire voisin serait d'accord)
- Aménagement du stade
- Abattage peupliers (voir avec la DAF) installation d'un belvédère observatoire sur le marais
- Isolation de la Mairie

PROJETS : CONTACTS PRIS

- Déménagement des containers
- Contact avec le Syndicat Mixte des trois vallées
- Contact avec le CAUE
- Achat du terrain Rue du Calvaire et aménagement

GROS PROJET : L'EGLISE

Le dossier de la dématérialisation est à traiter rapidement puisqu' à partir du 01 janvier 2015, toutes les communes devront disposer d'un dispositif de télétransmission. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si il accepte d'ajouter ce dossier à l'ordre du jour.

Le conseil Municipal accepte d'ajouter ce dossier à l'ordre du jour.

8- Dématérialisation

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'intérêt de transmettre par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'état dans le cadre du contrôle de légalité, les échanges de flux avec la trésorerie, les données avec l'INSEE,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de la mise en oeuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la préfecture dans les conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur
 - de la mise en oeuvre d'un dispositif de dématérialisation des données avec la Trésorerie
 - de la mise en oeuvre de dispositifs de télétransmission de certaines données (conformément aux textes en vigueur) à Direction générale des impôts ou encore l'INSEE ou la Préfecture.
-
- De charger Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions
 - De signer les conventions afférentes avec les administrations concernées (Trésor Public, Préfecture, INSEE, URSSAF, ...)

Informations Diverses

- Une réception pour les nouveaux arrivants sera organisée début octobre.
- Madame Boutard délégué au syndicat mixte Baie de Somme, a prévu d'organiser une réunion du syndicat à Favières le 19 décembre prochain
- Monsieur Binard-Laurent organise une réunion de la ligue des droits de l'homme le 27 septembre au Centre.
- Monsieur Périsset félicite les bénévoles qui ont organisé les fêtes du 13 juillet et la brocante.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 15.

Le Maire, Guy TAECK